



02.10.18.121

N° de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES COURS ET DES POINTS D'EAU**

**Attendu que**, compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré;

**Il est proposé** par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat pour le déneigement de la cour de l'église, l'avant, l'arrière de l'édifice municipal et le stationnement pour handicapés ainsi que les points d'eau, pour l'année 2018-2019 soit octroyé à Dany Champagne de St-Honoré de Shenley pour un budget de 4,500 \$ plus les taxes. Si le niveau de neige tombé dépasse 300 cm selon météo média, 1 \$ sera ajouté par cm supplémentaire. S'il est nécessaire d'épandre de l'abrasif, le coût est de 75 \$ chaque fois incluant l'église. L'entente prend effet à la signature du contrat et l'entretien débutera à la première neige, pour se terminer le 17 mai 2019.

**ADOPTÉE**

02.10.18.122

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES POUR LA SAISON 2018-2019**

**Attendu que**, le conseil désire obtenir des soumissions pour le déneigement des routes (9 km) pour l'hiver 2018-2019;

**Attendu que** compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le processus d'appel d'offres utilisé sera « sur invitation »;

**Il est proposé** par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande des soumissions à deux (2) entrepreneurs. Un devis sera préparé par le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan. Le conseil ne s'engage pas à prendre le plus bas soumissionnaire, ni aucune des soumissions qui seront reçues.

**ADOPTÉE**

02.10.18.123

**Levée ou ajournement de la séance.**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membre présents que la séance soit levée. Il est 23h.

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 5 NOVEMBRE 2018, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

**PRÉSENCES :** Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :

Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

05.11.18.124

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le point 11 Budget 2019 de la Régie intermunicipale est reporté à la séance du 3 décembre. Après avoir ajouté les sujets suivants à varia : Chemin du Bois de Dorset, Feuillet paroissial, CVA, entretien de la pelouse à l'église, il est **proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

05.11.18.125

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018;**

Les membres du Conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 il est **proposé** par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

05.11.18.126

**COMPTES À PAYER**

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 9 782,59 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**DONS**

- Ado en cavale

Il est résolu à l'unanimité des membres présents qu'aucune contribution ne soit faite à cet organisme.

**CORRESPONDANCE**

- Résolution de la MRC pour Fonds de maintien des services de proximité
- Lettre prés. De la FQM au ministère de la Sécurité publique relativement aux coûts de la SQ
- Programmation approuvée travaux du ministère des Transports
- Extrait de PV La Guadeloupe pour formation pompiers
- Courriel Régie intermunicipale pour la collecte spéciale du printemps
- Embauche d'un nouveau pompier
- Lettre Fondation Santé de Beauce demande de contribution à la MRC
- Exemple d'une politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres proposée par la FQM
- Demande de l'UMQ pour slogan dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire
- Communiqué de la FQM pour souligner sa déception face à l'accord du libre-échange avec les États-Unis.
- Compte-rendu de la dernière rencontre des ressources en loisirs de la MRC.

05.11.18.127

**RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 686, RUE PRINCIPALE**

**Attendu** la demande de dérogation mineure du 3 octobre 2018 concernant l'immeuble correspondant à l'adresse civique du 686, rue principale;

**Attendu** que cette demande vise à permettre la construction/ l'agrandissement du bâtiment complémentaire d'une superficie de 34' X 24', pour un total de 144,1 mètres carrés et de permettre également que le bâtiment complémentaire soit deux pieds plus haut que le bâtiment principal;

**Attendu** qu'il n'y a pas de voisin à proximité et que la hauteur du bâtiment complémentaire n'occasionnera pas de préjudice au voisinage au niveau du droit de vue;

**Attendu** l'emplacement de la propriété qui est à l'extérieur du périmètre urbain;

**Attendu** que l'ancienne grange sera démolie à la suite de l'agrandissement du bâtiment complémentaire;

**Attendu** que l'implantation projetée du bâtiment complémentaire respecte suffisamment les différentes marges de recul du bâtiment complémentaire;

**Attendu** que la construction du garage sera réalisée en marge latérale suffisamment éloignée de la route;





N° de résolution  
ou annotation

05.11.18.128

**Attendu** que le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure telle que présentée.

**Attendu** qu'une consultation publique a eu lieu le 5 novembre à 19h45 et que personne ne s'est prononcé contre cette demande.

**Il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante de celle-ci et que la demande soit acceptée telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ POUR SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE**

**Attendu** l'offre de services professionnels en droit municipal de Me Philippe Asselin, avocat de la Société d'avocats Morency, aux termes de la correspondance datée du 22 octobre 2018 pour un service forfaitaire « Première ligne »;

**Attendu que** le forfait comprend toute opinion verbale pour tous les aspects du domaine municipal, incluant le droit du travail. Il inclut également la révision des procès-verbaux des séances publiques du Conseil municipal. Cette entente, d'une durée de cinq (5) ans pour un montant forfaitaire de 500 \$ taxes et déboursés en sus pour 2019, qui sera indexé de 2 % pour les quatre (4) années subséquentes.

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition de Morency Avocats pour une entente de cinq (5) années (2019 à 2023) pour le service Première ligne.

**ADOPTÉE**

05.11.18.129

**RÉSOLUTION POUR INSCRIRE LE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS À UNE FORMATION RELATIVE À LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS**

**Attendu** qu'une formation est obligatoire pour aller sur tout chantier de construction (routes ou bâtiments) de la municipalité;

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on inscrive le responsable des travaux publics (Roger Breton) à une formation de 4 jours qui se déroulera les 19-20 et 26-27 novembre à La Guadeloupe sur « sécurité travaux publics et construction » pour un montant de 454 \$ plus taxes.

*Pour éviter un conflit d'intérêts, le conseiller Michel Breton a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.*

**ADOPTÉE**

05.11.18.130

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR ASSISTER LA D.G. DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET 2019**

**Il est proposé** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité mandate la firme de comptables Blanchette Vachon pour assister la directrice-générale dans la préparation du budget 2019 pour un budget de 500 \$.

**ADOPTÉE**

05.11.18.131

**RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE CUEILLETTE DE VIDANGES 2019 ET 2020**

**Il est proposé par** Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat de cueillette des vidanges pour 2019 et 2020 soit octroyé à Services sanitaires Denis Fortier pour un montant de 9 102,50 \$ + taxes pour 2019 et 9 102,50 indexé de l'IPC de janv. 2020 + taxes pour 2020 pour un contrat total de 18 205 \$ plus taxes. Ce prix tient compte de la décision de la municipalité d'enlever le conteneur de 4 verges au bureau municipal qui sera remplacé par 4 bacs noirs. Le service comprend 32 cueillettes de déchets résidentiels par année aux 50 portes de la municipalité. Ce contrat sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020. Compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, ce contrat peut être accordé de gré à gré.

*Pour éviter un conflit d'intérêts, le conseiller Pierre Levasseur a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.*

**ADOPTÉE**

05.11.18.132

**RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES HIVER 2018-2019**

**Attendu** que conformément à la Loi, la municipalité a demandé à deux (2) entrepreneurs de soumissionner pour l'entretien de ses routes pour l'hiver 2018-2019;

**Attendu** qu'un seul entrepreneur a répondu à notre demande ;

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat de d'entretien des routes pour l'hiver 2018-2019 soit octroyé à Excavations Bolduc pour un montant de 48 830,35 \$. Ce montant inclut les taxes mais pas l'abrasif et le sel qui seront achetés par la municipalité.

**ADOPTÉE**





N° de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION D'APPUI AUX POMPIERS POUR L'ACHAT DE CHANDAILS POUR LE SERVICE D'INCENDIE**

**Attendu** que les pompiers du Service d'incendie de la Haute-Beauce désirent avoir des T-Shirt et des kangourous identifiés aux couleurs du Service incendie de la Haute-Beauce ;

**Attendu** que le comité pense qu'il est bon pour l'esprit d'équipe que les pompiers soient reconnus ;

**Attendu** que les fonds nécessaires sont disponibles au budget ;

**Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset appuie la demande des pompiers pour l'achat de chandails et kangourous.

**ADOPTÉE**

05.11.18.134

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA D.G. À COMMANDER 2 PANCARTES POUR LE ROUTE DU BOIS DE DORSET**

**Attendu** que la municipalité ne procède pas au déneigement de la route du Bois de Dorset durant la période hivernale ;

**Attendu** que certains conducteurs s'y aventurent malgré tout ;

**Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on autorise la D.G. à faire fabriquer deux (2) pancartes de 2 pieds de hauteur x 4 pieds de largeur sur lesquelles on inscrira « chemin fermé en hiver. Circulation à vos risques ». Le conseil désire également faire inscrire le numéro de téléphone du bureau municipal ainsi que l'adresse du site Internet. Pour un budget de 1 119,85 \$ (incluant les taxes et l'installation).

**ADOPTÉE**

05.11.18.135

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA D.G. À ENVOYER LES ENCOMBRANTS MÉNAGERS AU CENTRE DE TRI**

**Attendu** que des citoyens ont déposé des vidanges (pneus, matelas, porte patio etc.) près du conteneur de la municipalité ;

**Attendu** que déposer ces vidanges au centre de tri représente des frais pour la municipalité ;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on autorise la D.G. à faire ramasser ces vidanges par la Régie intermunicipale et que la municipalité en assume les coûts.

**ADOPTÉ**

05.11.18.136

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER ALEXANDRE DOSTIE À FAIRE UN TOURNAGE DANS LA CÔTE DU BOIS DE DORSET ET LA ROUTE DE COURCELLES**

**Attendu** qu'une demande a été faite pour obtenir un permis pour « blocage de rue par intermittence » à l'intersection de la route de Courcelles jusqu'au 7<sup>e</sup> rang (vers Lac Drolet) les dimanches 18 et 25 novembre 2018. Le tournage aura lieu principalement dans la côte du Bois de Dorset et une partie dans la route de Courcelles ;

**Attendu que** l'équipe de tournage nous a confirmé qu'elle allait assurer la sécurité des lieux de tournages et qu'elle garantit la signalisation adéquate ;

**Il est proposé par** Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Alexandre Dostie et son équipe à tourner à St-Hilaire-de-Dorset.

La D.G. rédigera une communication que nous placerons dans les boîtes à lettres des résidents pour les informer de cette entrave à la circulation. Nous demanderons la collaboration des D.G. des municipalités de Courcelles, Lac Drolet et St-Sébastien.

**ADOPTÉE**

05.11.18.137

**RÉSOLUTION POUR RENDRE LA DÉCISION POUR LA DEMANDE DE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES D'ASSUMER LES COÛTS DU CARNET DE SANTÉ DE L'ÉGLISE**

**Attendu que** la Fabrique Notre-Dame des Amériques désire obtenir un carnet de santé de l'église de St-Hilaire-de-Dorset ;

**Attendu que** la Fabrique Notre-Dame des Amériques a demandé à la municipalité (VERBALEMENT lors de la réunion du 6 août dernier) d'assumer les coûts de ce carnet de santé (environ 5 200 \$) ;

**Il est résolu à l'unanimité** des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset refuse la demande de la Fabrique Notre-Dame des Amériques en ce qui a trait à payer les coûts du carnet de commande de l'église de St-Hilaire-de-Dorset.

*Pour éviter un conflit d'intérêts, la conseillère Lise Garant a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter.*

**ADOPTÉE**





N° de résolution  
ou annotation

## AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 230-2018 POUR HARMONISER LE RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION D'INCENDIE

**Attendu** que le Code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

**Attendu** que le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau ;

**Attendu** que le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où sont déposés l'avis de motion et le projet de règlement ;

**Attendu** que le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

**Attendu** qu'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 3 décembre 2018, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Attendu** qu'un projet de règlement a été déposé;

Le conseiller Pierre Levasseur donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018, le règlement no 230-2018 ayant pour objet d'harmoniser le règlement sur la prévention d'incendie avec les trois (3) autres municipalités parties à l'entente.

## AVIS DE MOTION ET PROJET RÈGLEMENT DES TAXES 231-2018

**Attendu** que le Code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

**Attendu** que le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau ;

**Attendu** que le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où sont déposés l'avis de motion et le projet de règlement ;

**Attendu** que le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

**Attendu** qu'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 3 décembre 2018, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Attendu** qu'un projet de règlement a été déposé;

Le conseiller Michel Breton donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018, le règlement no 231-2018 ayant pour objet de fixer le taux de taxe, le taux d'intérêts sur les arrérages ainsi que les conditions de perception pour l'année 2019.

## AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ PAIX ET BON ORDRE 587-2015-18

**Attendu** que le Code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

**Attendu** que le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau ;

**Attendu** que le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où sont déposés l'avis de motion et le projet de règlement ;

**Attendu** que le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

**Attendu** qu'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 3 décembre 2018, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Attendu** qu'un projet de règlement a été déposé;

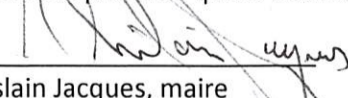
Le conseiller Jasmin Létourneau donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018, le règlement no 587-2015-18 modifiant l'article 22 du règlement 587-2015 pour y ajouter la notion de cannabis.

**ADOPTÉE**

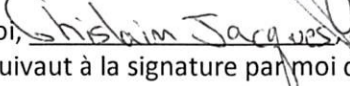
05.11.18.138

**Levée ou ajournement de la séance.**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membre présents que la séance soit levée. Il est 22h10.

  
Ghislain Jacques, maire

  
Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation